



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-15138>

Département(s) de publication : **74**

Annonce n° **25-15138**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Neydens

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21740201500010

Ville : NEYDENS

Code postal : 74160

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 74

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://dl.aws-achat.info//avis/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=69423>

Identifiant interne de la consultation : MP2025-003

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Mairie de Neydens

Numéro de téléphone du contact : +33 450350550

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner définis aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique (ou rubrique F1 du Dc1 version d'avril 2019)
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (cf. Dc2, rubrique F1). Preuve d'une assurance responsabilité civile pour les risques professionnels
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel

d'encadrement pour chacun des trois dernières années. Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin). Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et / ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 07/03/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Valeur technique de l'offre : 60% Prix : 40%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : La présent consultation concerne l'aménagement paysager de la plaine de jeux de Neydens

Code CPV principal - Descripteur principal : 45112700

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Il s'agit d'un marché simple non alloti. La maîtrise d'oeuvre est assurée par : ALLIMANT PAYSAGES ET URBANISME - APU 725 Boulevard Robert BARRIER - Cité de l'Entreprise 74100 AIX LES BAINS Le calendrier prévisionnel d'exécution est fourni en annexe du règlement de consultation. La durée globale minimum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de QUATRE (4) mois à partir de la fin de la durée de préparation de chantier. Le délai d'exécution des travaux est fixé à QUATRE (4) mois après période de préparation et hors pose de mobilier en raison des délais de commandes fluctuant

Lieu principal d'exécution du marché : Impasse du champs Lachat 74160 - NEYDENS

Durée du marché (en mois) : 4

La consultation comporte des tranches : Oui

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Une visite sur site est obligatoire. Elle est fixée au Jeudi 20 février 2025 à 14 heures en Mairie (60 chemin Neuf - 74160 Neydens). L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Le site est librement accessible en respectant le cas échéant les parcelles privées

Autres informations complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Les conditions de remise des offres sont précisées au règlement de consultation. Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Recours Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble 2 Place de Verdun BP 1135 38022 Grenoble Cedex Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69 greffe.ta-grenoble@juradm.fr <http://grenoble.tribunal-administratif.fr> Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Recours susceptibles d'être formés auprès du Tribunal

administratif compétent : - Référé précontractuel avant la signature du contrat (art. L551-1 et s. Code de justice administrative) - Le cas échéant référé contractuel après signature du contrat (art. L551-13 et s. Code de justice administrative) - Recours en validité du contrat par les tiers au contrat un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriée

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/02/2025